

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

~~~~~

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juillet 2026

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme GOURAUD Cécile, M. THUBIN Frédéric, M. SUAUD Francis, Mme COTTIER Marina, Mme GRONDIN Fabienne, Mme GODARD Béatrice, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. BOUGRAS Julien, M. NICOLAIZEAU Romain, Mme RABILLER Pauline, M. MOTAIS Mathis, M. CELLIER Maxime

EXCUSEE : Mme DUPE Valérie (donne pouvoir à Mme GODARD Béatrice)

NON EXCUSE : Néant

Monsieur Frédéric THUBIN est désigné secrétaire de séance.

**Dél : 2026/048 – Objet : Désignation des représentants au sein du GIP Géo Vendée**

Par délibération en date du 23 janvier 2025, la commune d'Avrillé a décidé d'adhérer à l'association Géo Vendée qui s'est transformée en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1<sup>er</sup> juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Les missions du GIP Géo Vendée sont :

- Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec la commune (formations, ateliers cartographiques, portail géographique,...)
- Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

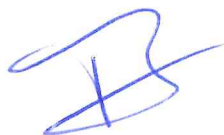
Conformément aux termes de la convention constitutive de Géo Vendée, les représentants des membres du groupement au sein de l'assemblée générale ainsi que leurs suppléants sont désignés par les instances compétents pour la durée de leur mandat.

Il convient alors de nommer les représentants de la commune au sein du GIP Géo Vendée.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident **à l'unanimité** de nommer :

- en tant que représentant de la Commune d'Avrillé Madame Sylvie VERDON titulaire, et Monsieur Guy GAUDIN suppléant, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.

Le Secrétaire,



Pour Extrait Conforme,

Le Maire, Sylvie VERDON

